



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación

<http://www.ei-ie.org>

**EUROPEAN REGION-
ETUCE**

**REGION EUROPEENNE-
CSEE**

Présidente

Christine BLOWER

Vice-Présidents

Odile CORDELIER
Walter DRESSCHER
Paula ENGWALL
Andreas KELLER
Galina MERKULOVA
Branimir STRUKELJ



5, Bd du Roi Albert II, 9^e
1210 Bruxelles, Belgique
Tel +32 2 224 06 91/92
Fax +32 2 224 06 94
secretariat@csee-etuice.org
<http://www.csee-etuice.org>

Directeur européen

Martin RØMER

Trésorier

Mike JENNINGS

CSEE

Comité syndical européen de l'éducation Région européenne de l'IE

L'ACCORD SUR LE COMMERCE DES SERVICES (ACS) MENACE L'ÉDUCATION DE QUALITÉ

Bruxelles, 27 juin 2014

Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE), représentant 11 millions d'enseignants et autres employés du secteur de l'éducation en Europe, exprime ses plus vives inquiétudes face à l'intention de l'Union européenne d'inclure les services d'éducation dans le cadre des négociations en cours sur l'accord de libre-échange pour le commerce des services (ACS).

Martin Rømer, Directeur du CSEE, a déclaré : « Les réglementations en matière de commerce sont juridiquement contraignantes et susceptibles d'entraîner un effet de blocage et d'intensifier les pressions visant à commercialiser et privatiser le secteur de l'éducation. Les dispositions régissant les accès aux marchés risquent de restreindre drastiquement la possibilité pour les Etats engagés en faveur de l'éducation de limiter l'entrée des institutions et établissements scolaires privés ou lucratifs sur leur territoire et de réglementer leurs activités. »

Les pourparlers relatifs à l'ACS - un accord proposé initialement par les Etats-Unis et l'Australie au début de l'année 2012 - ont été engagés suite à l'impasse à laquelle aboutissaient en permanence les discussions au sein de l'OMC, notamment celles portant sur un élargissement de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS).

La semaine dernière, Wikileaks a divulgué l'avant-projet tenu secret d'une annexe à l'ACS relative aux services financiers, lequel a suscité plusieurs inquiétudes concernant la façon dont l'accord pourra être utilisé pour déréglementer le secteur financier, alors que la période que nous traversons en ce moment nécessite l'application d'une réglementation plus stricte pour éviter une nouvelle crise identique à celle que nous venons de vivre.

Rømer a souligné que les dispositions prévues par l'ACS rendraient la tâche des gouvernements difficile pour réglementer efficacement le secteur de l'éducation :

« Il est particulièrement inquiétant de constater qu'une clause dite de statu quo est incluse dans le document dévoilé. En d'autres termes, les gouvernements seront contraints de maintenir toutes leurs réglementations en vigueur en matière de libéralisation, si bien que leurs successeurs n'auront plus aucune possibilité d'introduire de nouvelles mesures permettant de limiter le commerce des services. Cette situation est fondamentalement contraire à tout processus décisionnel démocratique. »

Les négociations relatives à l'Accord sur le commerce des services (ACS) progressent rapidement. Le cadre de base pour l'accord a déjà été défini, a-t-on pu entendre le 18 juin dernier à Washington dans l'allocation du Représentant au commerce des Etats-Unis, Michael Froman, adressée à la Coalition des entreprises de services. La 7e phase de négociation se déroule cette semaine dans le plus grand secret, à Genève, en Suisse (du 23 au 27 juin 2014).

Les participants aux négociations sur l'ACS sont notamment l'Union européenne, l'Australie, le Canada, le Chili, Taiwan, la Colombie, le Costa Rica, Hong Kong, l'Islande, Israël, le Japon, le Liechtenstein, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, le Pakistan, le Panama, le Paraguay, le Pérou, la Corée du Sud, la Suisse, la Turquie et les Etats-Unis. La Chine et l'Uruguay ont exprimé leur souhait de se joindre aux négociations mais n'y participent pas encore à ce jour.

